

الإتحاد الجزائري لكرة القدم
FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE FOOTBALL



RÈGLEMENTS DE LA COUPE D'ALGÉRIE



SAISON
2023



Le non-respect ou le manquement aux obligations citées ci-dessus, est sanctionné par :

- Match perdu par pénalité ;
- Amende d'Un (01) million de dinars (1.000.000 DA) ;
- Amende de Cinq millions de dinars (5.000.000 DA) en cas de violation de l'article 10.3 du présent règlement
- Suspension de participation à la Coupe d'Algérie pour les deux saisons suivantes.

ARTICLE

11

RESPONSABILITÉ DES CLUBS

11.1- Le club tiré en premier est responsable de l'organisation générale de la rencontre. Il est chargé de faire assurer la sécurité à l'intérieur du stade ; il est aussi responsable du désordre et/ou du dysfonctionnement qui pourrai(en)t résulter avant, pendant et après un match, du fait de l'attitude du public, des joueurs et des dirigeants ainsi que de l'insuffisance de l'organisation. Néanmoins, le club tiré en second lieu est aussi responsable lorsqu'il s'avère que ses joueurs, dirigeants et supporters sont les auteurs de désordres.

11.2 - Le club tiré en premier (club organisateur) est tenu de prendre toutes les dispositions utiles afin de faire respecter l'ordre et la discipline de ses supporters.

11.3- Le club tiré en premier est tenu d'obtenir la présence du service d'ordre. Si une rencontre n'a pas eu lieu pour absence de service d'ordre, le club hôte est sanctionné par les dispositions prévues par l'article 25 du présent règlement.

EDITION 2023



RÈGLEMENT DE LA COUPE D'ALGÉRIE

11.4- Le club tiré en premier est tenu de réserver un emplacement sécurisé et séparé dans les tribunes aux supporters du club visiteur. Sauf accord écrit entre les deux clubs, le club organisateur doit réserver aux supporters du club visiteur un minimum de dix pour cent (10%) des places de la capacité du stade.

11.5- La quote-part (25%) revenant à la FAF sur les recettes d'entrée au stade doit être versée à la Ligue de football professionnel (LFP).



SECTION 6

OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS



ARTICLE

12

SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

12.1 - Le tirage au sort des rencontres de la Coupe d'Algérie est intégral.

12.2 - La Coupe d'Algérie Seniors Garçons se déroule par élimination directe en deux phases :

- **La 1ère Phase** : est une phase préliminaire regroupant tous les clubs à l'exception de ceux de la Ligue Une (L1).
- **La 2ème Phase** : est une phase nationale regroupant les clubs de la Ligue Une (L1) et les clubs qualifiés lors de la phase précédente.

12.3 - La Coupe d'Algérie jeunes et féminine se déroule par élimination directe en deux phases (régionale et nationale).

ARTICLE

13

RÉPARTITION DES ÉQUIPES

La répartition des équipes qualifiées par région est arrêtée chaque saison sportive par la Fédération.

EDITION 2023

RÈGLEMENT DE LA COUPE D'ALGÉRIE



SECTION 8 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

ARTICLE
18

DURÉE DES MATCHS

18.1 - Pour la catégorie senior, la durée réglementaire du match est de quatre-vingt-dix (90) minutes, de deux (02) mi-temps de quarante-cinq (45) minutes chacune.

A la fin du temps réglementaire, et en cas de résultat nul, il est procédé à une prolongation de trente (30) minutes, de deux périodes de quinze (15) minutes chacune.

En cas d'égalité du score à la fin des prolongations, l'arbitre de la rencontre, procédera aux tirs au but pour déterminer le vainqueur.

Seuls les joueurs ayant terminé la rencontre, et les officiels de match, sont autorisés à rester sur le terrain de jeu pendant l'épreuve des tirs au but.

18.2- Pour les catégories de jeunes et féminines, la durée réglementaire du match est fixée comme suit :

► **Garçons :**

- U-19 ➡ 2 X 45 minutes sans prolongations.
- U-17 ➡ 2 X 40 minutes sans prolongations.
- U-15 ➡ 2 X 30 minutes sans prolongations.

► **Féminines :**

- Seniors 2 X 45 minutes sans prolongations.
- U-20 ➡ 2 X 45 minutes sans prolongations.
- U-17 ➡ 2 X 40 minutes sans prolongations.

En cas d'égalité du score à la fin du temps réglementaire, l'arbitre de la rencontre procédera directement aux tirs au but pour déterminer le vainqueur.

EDITION 2023



RÈGLEMENT DE LA COUPE D'ALGÉRIE



BALLONS**19.1 - Phase préliminaire :**

Avant le début de la rencontre, chaque équipe doit fournir un minimum de six (06) ballons réglementaires en très bon état.

Si la rencontre est arrêtée pour manque de ballons, Le club tiré en premier est sanctionnée par :

- Match perdu par pénalité ;
- Une amende de :
 - Cinquante mille dinars (50.000 DA) pour les clubs des divisions régionales, inter- régions, nationale, et Ligue deux (L2) ;
 - Vingt mille dinars (20.000 DA), pour les clubs des divisions honneur, pré-honneur, jeunes et féminines.

19.2 - Phase nationale :

Avant le début de la rencontre, les deux clubs doivent fournir chacun au minimum six (06) ballons réglementaires neufs.

Si la rencontre est arrêtée définitivement par manque de ballons, les sanctions appliquées à l'encontre du club fautif sont :

a. CATÉGORIE SENIORS :

- Match perdu par pénalité pour le club organisateur du match ;
- Défalcation de trois (03) points de son capital points en championnat :
 - ☛ Un million de dinars (1.000.000 DA) d'amende pour le club organisateur du match ;
 - ☛ Cinq cent mille (500 000) dinars d'amende pour le club adverse ;
 - ☛ Suspension de participation du club organisateur à la Coupe d'Algérie pour les deux saisons suivantes.

b. CATÉGORIES RÉSERVES, JEUNES ET FÉMININES :

- ☛ Match perdu par pénalité ;
- ☛ Cent mille dinars (100.000 DA) d'amende pour le club.

